



La RSE pour les nuls

Interviennent lors de cette séance :

- Vincent BAHOLET, Directeur de la Fondation Agir contre l'exclusion ;
- Gilles BERHAULT, Président du Comité 21 et du Club France développement durable.

Cette séance est animée par Philippe GIRARD, créateur et directeur du Forum National ReSEt.

I. La définition de la RSE

La RSE se définit comme la démarche selon laquelle les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec les parties prenantes, sur une base volontaire.

Les décisions des entreprises ont des interactions sur de nombreuses parties prenantes, parfois très éloignées. La RSE constitue une prise de conscience des responsabilités élargies (environnement, qualité de vie au travail, santé...). L'ancien Premier Ministre, Michel Rocard, évoquait la « responsabilité spirituelle » des entreprises.

La RSE est généralement initiée par les chefs d'entreprise, qui souhaitent donner du sens à leur société et à leur entreprise.

En 2015, la France accueille un événement majeur, la Conférence internationale sur le Climat. Dans le contexte actuel, les entreprises ont pour défi d'inventer des technologies qui polluent moins, qui permettent de réparer la Terre.

La RSE est encadrée par des lois (Grenelle...) et par des normes telles que la norme Iso 26000 relative à la responsabilité sociétale des entreprises. Les champs couverts par la norme Iso 26000 concernent :

- le respect des Droits de l'Homme ;
- les relations et les conditions de travail ;
- l'environnement ;
- la loyauté des pratiques ;
- les relations aux consommateurs ;

- les communautés et le développement local.

II. Débat avec la salle

Un participant estime que les entreprises pourraient accepter que la RSE soit imposée par l'Etat, qui incarne l'intérêt général, au moyen de la réglementation et, éventuellement, des sanctions coercitives.

Un intervenant préfère les démarches volontaires à la répression même si la coercition s'avère nécessaire dans certains cas. Par ailleurs, au regard des changements rapides induits par le numérique, l'Etat ne dispose pas de la réactivité requise. Chaque citoyen a un rôle à jouer, en s'opposant ou en initiant des pratiques. Les achats constituent le premier moyen de pression sur les entreprises.

Un intervenant rappelle que la RSE correspond à la sphère au-delà des obligations légales. Une entreprise n'a aucune obligation légale de favoriser l'emploi local ou de veiller à ce que le climat social soit bon. En revanche, ces éléments contribuent à son attractivité et donc à son développement.

Vincent BAHOLET souligne que la loi cadre beaucoup d'éléments (emploi de salariés handicapés, rejets polluants...), mais que les démarches volontaires permettent d'aller au-delà.

Vincent BAHOLET explique que la Fondation Agir contre l'exclusion accompagne de façon très concrète les entreprises pour éviter les discriminations ou proposer des offres inclusives. Des séances pédagogiques interactives sont également organisées dans les établissements scolaires. L'objectif est de conduire les entreprises à porter un rôle économique, mais aussi social, territorial, environnemental... La démarche RSE induit des changements au niveau des entreprises, mais également la vie personnelle, les rapports hommes/femmes. Il s'agit alors de gains collatéraux. L'entreprise contribue ainsi à changer le monde.

Un intervenant insiste sur le rôle fondamental que joue la formation permanente, afin de raisonner différemment. Les entreprises peuvent travailler conjointement sur des projets du futur, sans être dans une position concurrentielle.

Un intervenant remarque que les arrêts de travail ou les troubles musculo-squelettiques coûtent beaucoup aux entreprises. Celles-ci ont donc tout intérêt à les réduire, en misant sur la qualité de vie au travail. La réduction des emballages est également positive à tous les niveaux. La RSE rend les salariés plus heureux, réduit les impacts sur l'environnement, est viable et rentable.

Un intervenant souligne la pertinence de « rester nul », d'éviter toutes certitudes.

Un intervenant plaide pour la reconnaissance de l'entreprise comme une institution qui contribue au vivre ensemble. La société civile doit inciter les entreprises à évoluer.

Philippe GIRARD considère que la RSE repose avant tout sur l'exemplarité. Les chefs d'entreprise doivent se comporter comme ils aimeraient que les autres le fassent par rapport à eux. Les salariés peuvent aussi montrer le chemin, être force de proposition.